



3 JUIN 2016



NÉGO ACG PNC 2016 ACTE VI

PNC, TOUS EN GRÈVE

**AF VEUT LA «CO-CONSTRUCTION»
D'UN COMPROMIS... FONDÉ SUR
LES BAISSSES DE SALAIRES
ET DE COMPOSITION D'ÉQUIPAGE**

La 6ème réunion de négociation s'est tenue le jeudi 2 juin. Etaient présents pour la Direction Mmes DUPIRE et VIVREUX, MM. DAHER, SEDENT, BARGETON, BRED, THIEBAULT et THIBAUDON, chacune des trois Organisations syndicales représentatives étant composée d'une délégation de six délégués syndicaux.



Une nouvelle fois, le DGA RH et Politique sociale, M. GATEAU était significativement absent ; il avait cependant tenu à adresser à l'Intersyndicale PNC un courrier daté du 31 mai, dans lequel il justifie la forme de la négociation choisie par la Direction, ainsi que ses demandes qui s'inscrivent dans le cadre d'une « *co-construction d'un compromis d'un accord* ». Nous ne partageons absolument pas son analyse et ne manquerons pas de vous tenir informés de notre réponse.

Au menu de la journée : la qualité planning. Autant dire qu'après la réunion de la semaine précédente où la Direction avait commencé à dévoiler quelques-unes de ses (noires) intentions (cf. notre tract Négociation Acte V) : **perte de salaire de quelques 80.000 € sur une carrière** par le ralentissement des avancements (si, si M. GATEAU, le chiffre de 77.000 € avait été avancé par un membre de la délégation de la Direction, mais il est vrai que vous ne participiez pas non plus à cette réunion...), **révision des modalités d'utilisation des N70**, **réduction des compoq sur long et moyen-courrier**, etc... Après ces annonces fracassantes, comme si de rien n'était, nos interlocuteurs sont revenus à leurs fondamentaux, à savoir : faire du surplace, comme en cyclisme sur piste, pour contrôler la course. Car si nous ne mésestimons pas l'importance de la qualité du planning pour nous tous, on ne saurait l'échanger contre de la rémunération ou de la productivité. Par ailleurs, la qualité du planning, c'est le lapin que la Direction sort de son chapeau, soit pour éviter de parler de ce qui fâche, soit comme d'une monnaie d'échange sur le mode : « *Donne-moi ta montre et je te donnerai l'heure* », une souplesse pour le PNC contre l'abandon de règles conventionnelles collectives.

Immobilité, mais aussi stratégie du passage en force : pendant que la Direction est censée mener une négociation loyale avec les syndicats représentatifs légitimés par le PNC (on rappelle que l'Intersyndicale PNC pèse 45 % des suffrages au premier tour des dernières élections au Comité d'entreprise), elle se répand en boards pour nous stigmatiser. Elle réserve l'exclusivité de l'information des baisses de composition d'équipage sur A319 au Comité d'établissement le 23 mai

dernier – il est vrai que nous n'avions fait que 4 réunions de négociation... Dernière nouveauté en date : la mise en place d'un sondage IPSOS fait auprès des PNC et portant sur des sujets aussi innocents tels que : « **Faites-vous confiance aux syndicats pour signer un nouvel accord?** ». « **Ne faudrait-il pas demander aux salariés plutôt qu'aux syndicats d'accepter certains efforts pour permettre le redressement de l'entreprise ?** ».

Et le PNC n'est pas non plus épargné : « **Faites-vous confiance au développement de Transavia?** ». Seule question qui nous paraît fort pertinente : « **Avez-vous confiance dans la Direction ?** ». Nous, on a une petite idée...

La Direction tâterait-elle le moral des troupes dans l'optique d'un futur referendum qui viendrait opportunément se substituer à un Accord collectif ? Toujours est-il qu'une telle pratique, au beau milieu des négociations, renforce et notre défiance et notre détermination.

L'Intersyndicale ne pratique pas, elle, le double langage. En conséquence, voici nos demandes :

- **Un accord collectif à durée déterminée, d'une durée de 5 ans qui reprend l'accord 2013/2016 assorti des améliorations nécessaires dont :**
 - **Amélioration du GVT (grille de classes et d'échelons) ;**
 - **Revalorisation des rémunérations ;**
 - **Arrêt des vols dérogatoires ;**
 - **Amélioration de la stabilité des plannings ;**
 - **Amélioration de la protection des S2 sur MC ;**
 - **Amélioration des Temps d'Arrêt sur MC ;**
 - **Amélioration du système « journée Joker » ;**
 - **Amélioration du calcul des RADD ;**
- **Amélioration des options transport pour prendre en compte la problématique des PNC prenant l'avion pour se rendre au travail ;**
- **Mise en place d'un protocole de services long et moyen-courrier garantissant les Compo PEQ actuelles (en nombre de HST, CC et CCP) en adéquation avec la charge de travail;**
- **Pérennité du périmètre du CE Lignes ;**
- **Mise en place du système de subrogation pour les arrêts maladie et les AT ;**
- **Amélioration de la disponibilité et des tarifs GP ;**
- **Cadrage de l'utilisation du PNC dans le cas où le PNC fait valoir son droit de retrait;**
- **Engagement clair et écrit de la Direction de la mise en œuvre d'une politique de croissance générant de vraies embauches au sein d'Air France.**

Nous estimons que l'acharnement de la Direction à exiger de nouveaux sacrifices de la part des PNC au vu des efforts colossaux déjà réalisés ainsi que son obsession à contourner les syndicats représentatifs sont inqualifiables. Les PNC, à l'inverse, devraient être récompensés pour leur engagement à redresser l'entreprise.

Pour ces raisons, nous appelons l'ensemble des PNC à cesser le travail du :

27 juillet 2016 00h00 au 2 août 2016 23h59.

DE NOTRE CAPACITE A NOUS MOBILISER MASSIVEMENT A TRAVERS L'ENVOI DE MILLIERS DE FORMULAIRES « LOI DIARD » DEPENDRA L'AVENIR DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE NOTRE REMUNERATION.

Nous appelons également tous les syndicats PNC à s'associer à ce mouvement car seule l'unité sera entendue.

TOUS EN GRÈVE !